PRAGUE – 19 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

I. Qui suis-je ?

II. Présentation entreprise

III. La coopération laitière française

IV. La rémunération du producteur laitier en coopérative

I. Qui suis-je ?

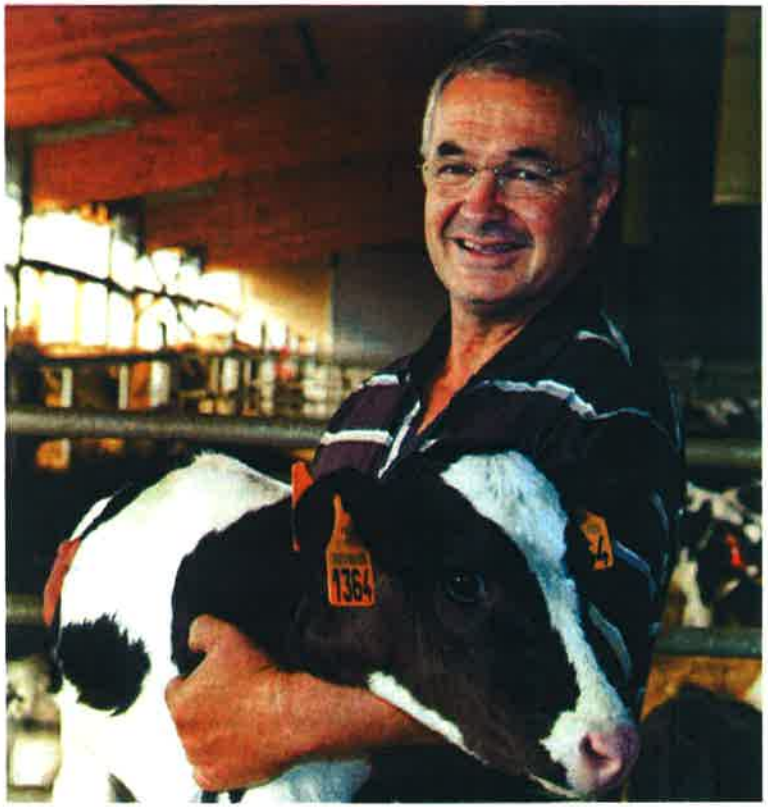

Qui suis-je ?

Qui suis-je ?

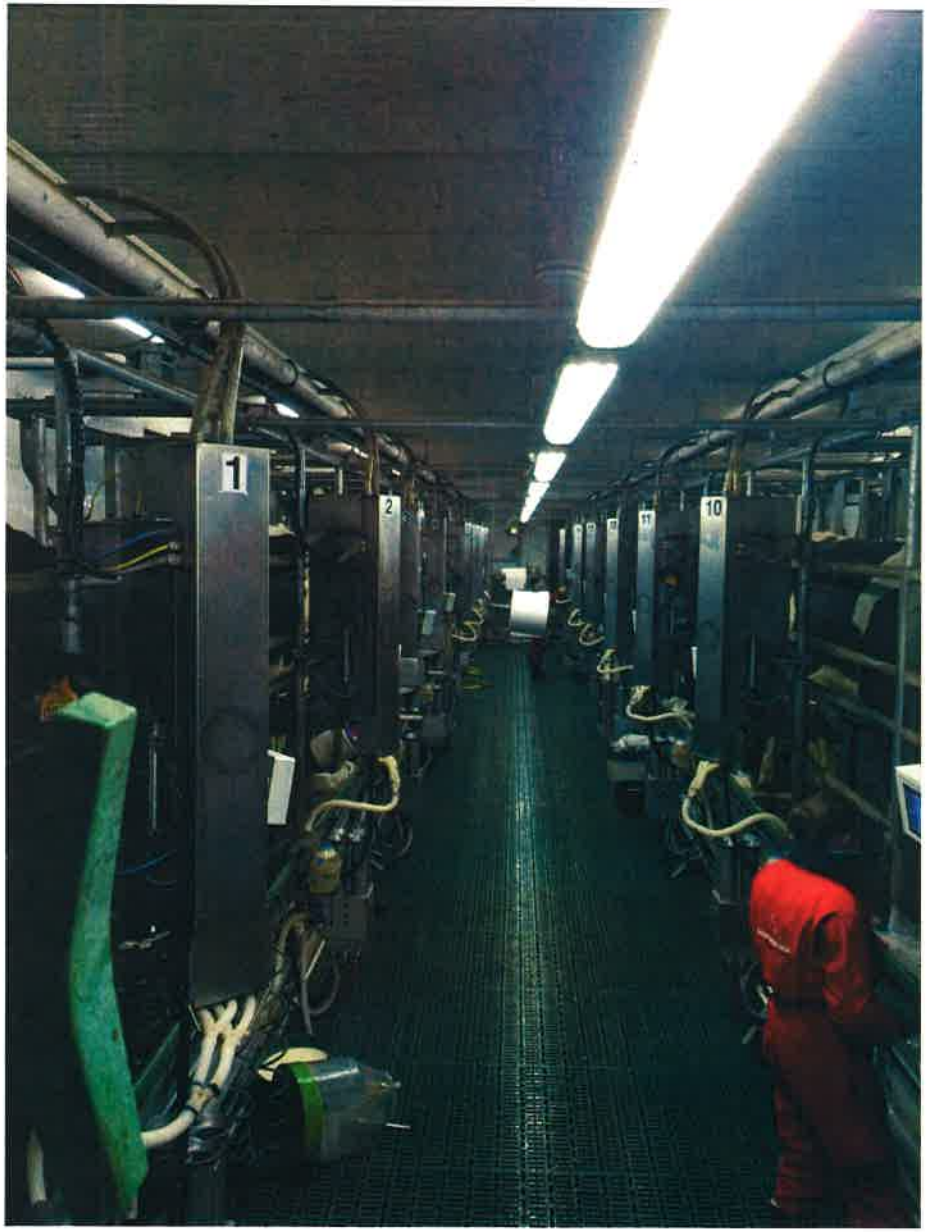

II. PRESENTATION ENTREPRISE

coopérative alsace lait

la coopérative des gourmets

SAVOIE YAOURT

depuis 1950

Une pure gourmandise !

Deux régions qui ont du goût !

Alsace Lait – Savoie Yaourt
19 Rue de l'Industrie
BP 140 – F - 67723 HOERDT – France
Tel.: +33 (0) 3 88 69 22 41 - Fax: +33 (0) 3 88 68 12 24
www.alsace-lait.com
www.savoie-yaourt.fr/

Historique

Les grandes dates d'Alsace Lait & Savoie Yaourt

1915	Création de la Laiterie Centrale de Strasbourg (L.C.S) : 1ère laiterie de France à effectuer systématiquement une pasteurisation de tous les laits.
1950	La marque **Savoie Yaourt** est créée par une famille Savoyarde à Aix-les Bains.
1979	Naissance d'**Alsace Lait** suite au regroupement de la L.C.S et de 4 coopératives de la région.
2009	Savoie Yaourt est rachetée par la coopérative Alsace Lait.
2015	Join Venture Canada

Historique

Chiffres clés - CA consolidé 2015

Siège social et activités

- 262 salariés
- 125 millions d'€ de CA
- 87 mille T

Répartition par produits

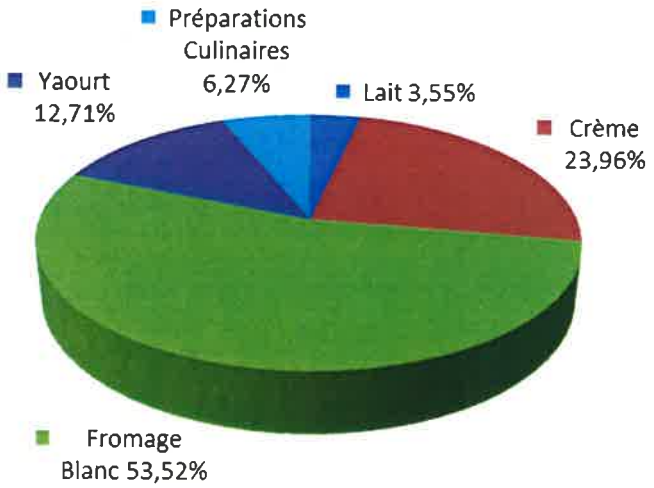

Répartition par marques

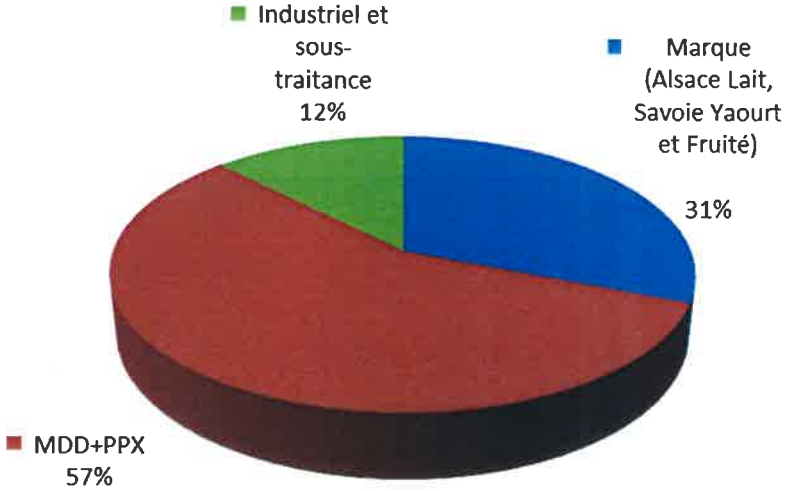

Répartition par zone

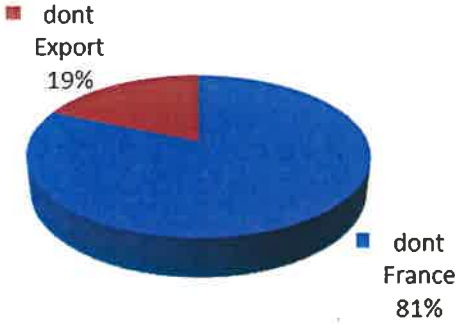

III. La coopération laitière française

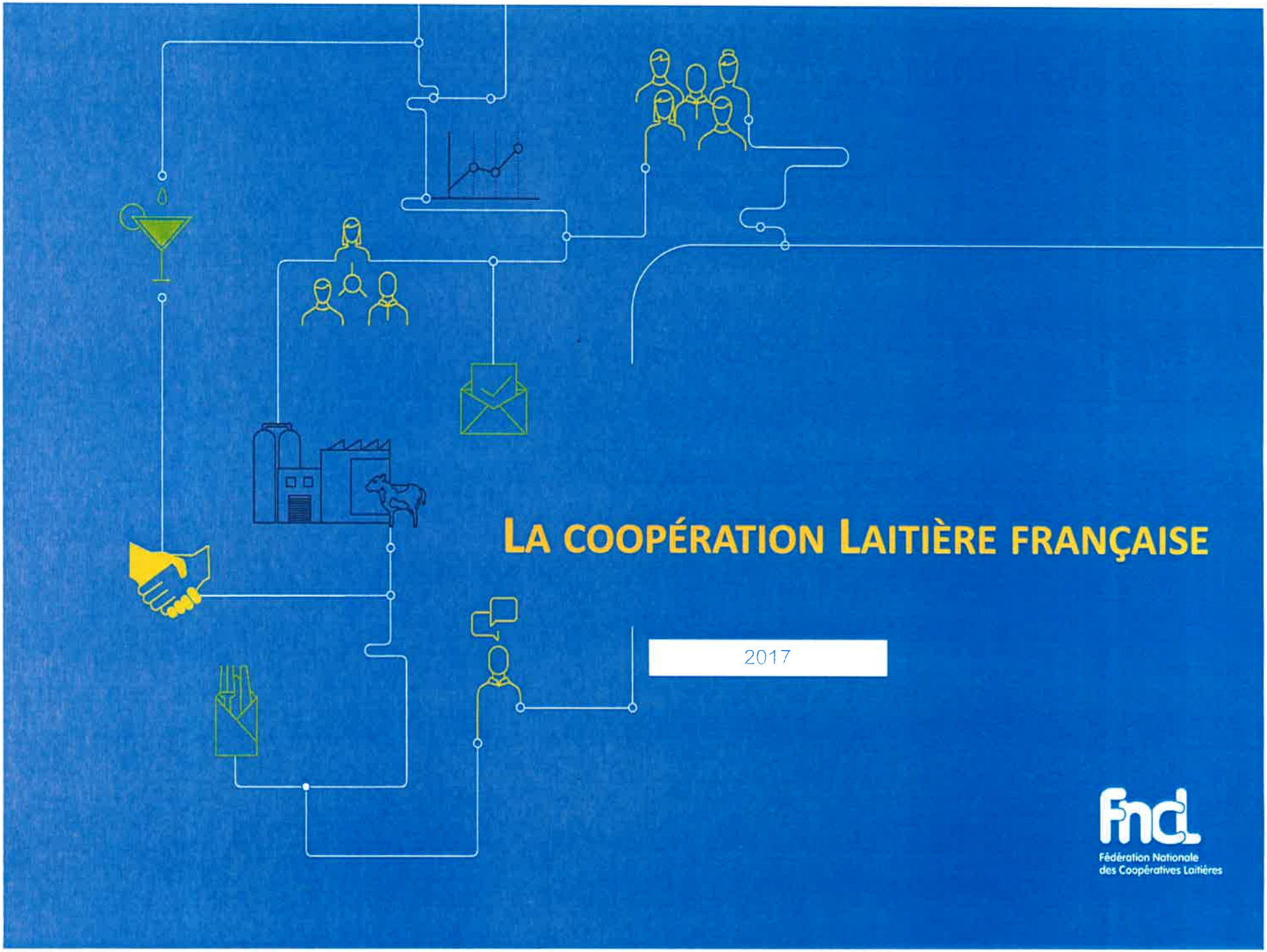

LA COOPÉRATION LAITIÈRE FRANÇAISE

2017

Fédération Nationale
des Coopératives Laitières

LA COOPÉRATION LAITIÈRE FRANÇAISE
(CHIFFRES-CLÉS 2015)

- PLUS DE 240 COOPÉRATIVES : 40 GROUPES COOPÉRATIFS, 200 « FRUITIÈRES »
- LA MOITIÉ DES PRODUCTEURS DE LAIT FRANÇAIS SONT ASSOCIÉS-COOPÉRATEURS
- 20 000 SALARIÉS
- CHIFFRE D'AFFAIRES : ENVIRON 11 MILLIARDS D'€
- 55% DU LAIT DE VACHE COLLECTÉ
- 62% DU LAIT DE CHÈVRE
- 45% DU LAIT DE VACHE TRANSFORMÉ

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

LA COOPÉRATION LAITIÈRE FRANÇAISE

Des sites industriels sur l'ensemble de la France

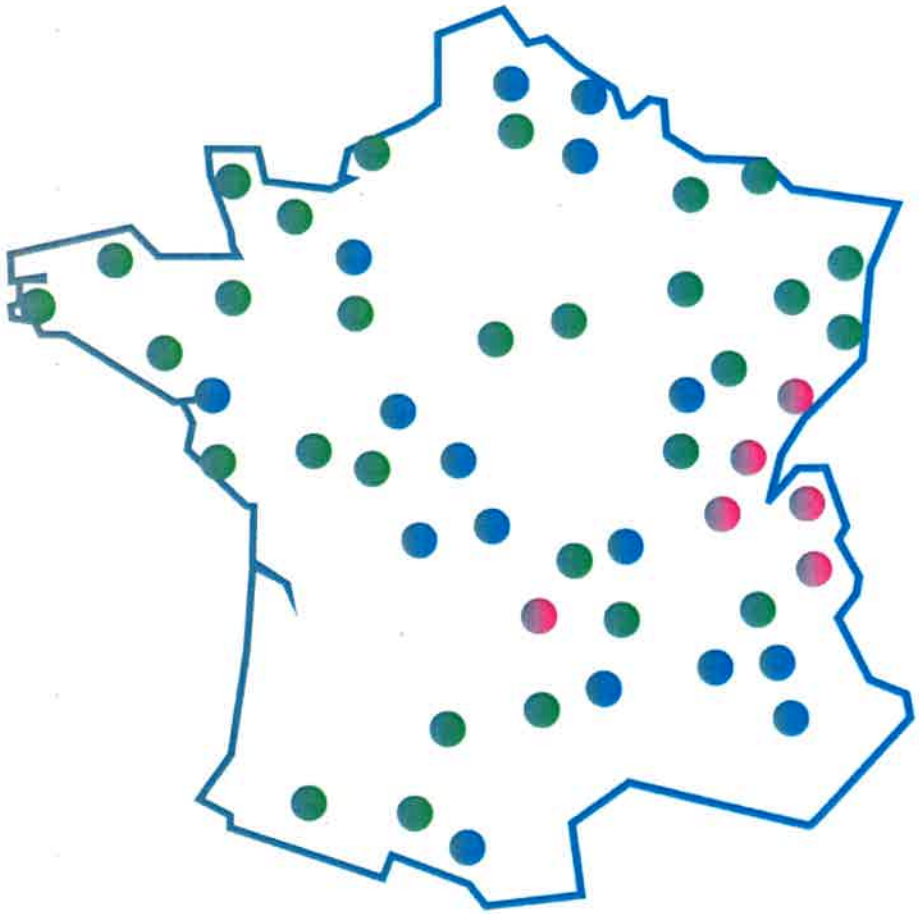

Bleu : 1 site industriel

Vert : 2 à 9 sites

Rose : 10 à 100 sites

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

PRINCIPALES MARQUES ET COOPÉRATIVES LAITIÈRES FRANÇAISES

- Sodiaal Union
- Laïta
- Eurial - Agrial
- Terra Lacta
- Groupe Ermitage
- Ingredia – Prospérité fermière
- Maîtres Laitiers du Cotentin
- Isigny Sainte-Mère
- Lact'Union
- Alsace lait
- ...

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

LES SPÉCIFICITÉS D'UNE COOPÉRATIVE LAITIÈRE

- **UNE COOPÉRATIVE LAITIÈRE EST LE PROLONGEMENT DES EXPLOITATIONS DES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS : ELLE A POUR BUT DE COLLECTER LE LAIT, LE TRANSFORMER EN PRODUITS, COMMERCIALISER CES PRODUITS…**

- **ELLE S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE LONG TERME : SON OBJECTIF EST DE TRANSMETTRE CES RICHESSES AUX GÉNÉRATIONS FUTURES**

- **ELLE A LES MÊMES CONTRAINTES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES QUE N'IMPORTE QUELLE ENTREPRISE. ELLE EST EN CONCURRENCE SUR SES MARCHÉS EN FRANCE COMME À L'INTERNATIONAL, ET A DONC L'OBLIGATION D'ÊTRE COMPÉTITIVE.**

Fédération Nationale
des Coopératives Laitières

FONCTIONNEMENT & GOUVERNANCE

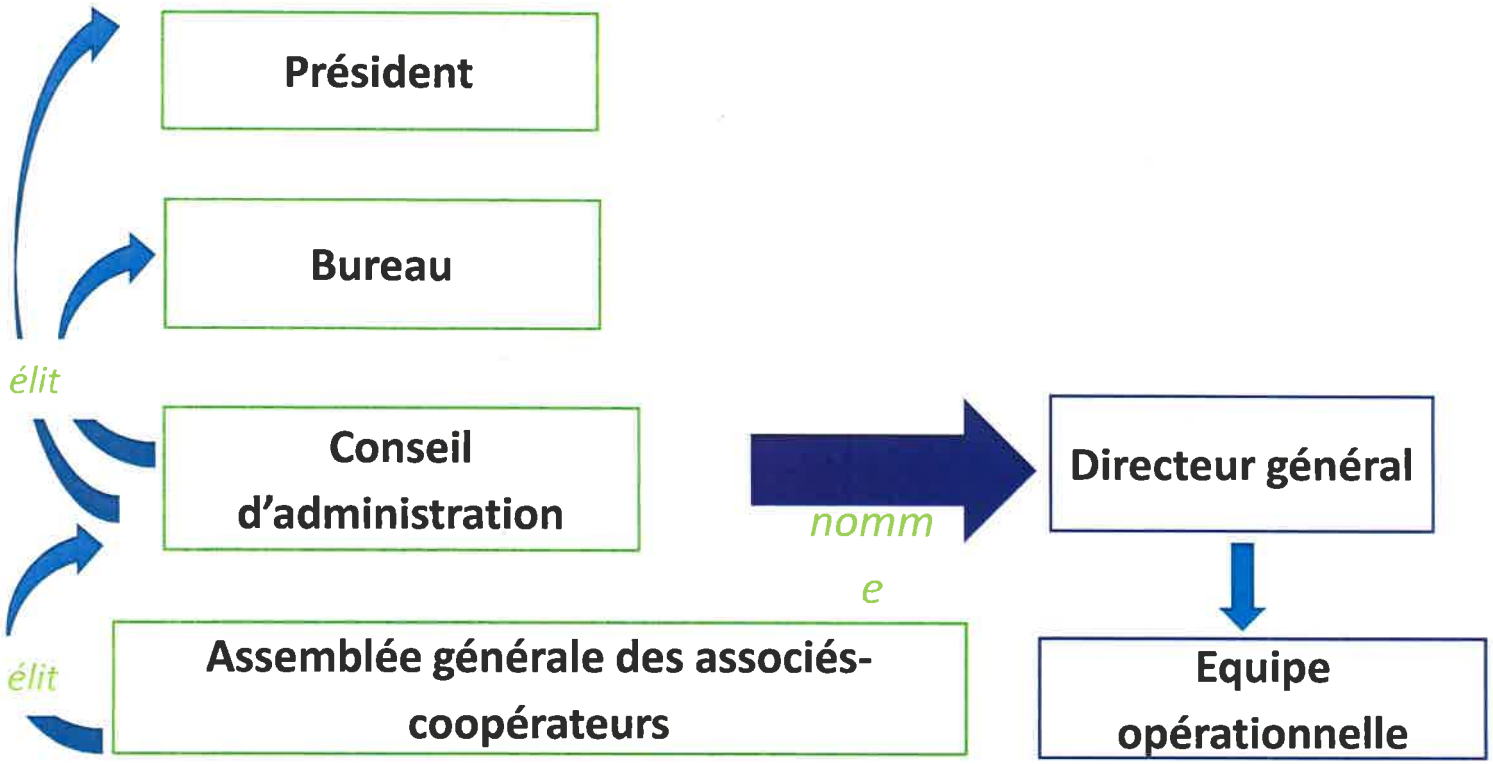

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

DE L'INTÉRÊT DU CHOIX COOPÉRATIF PAR RAPPORT AUX PRIVÉS - 1/2

	Coopérative laitière	Entreprise non coopérative
Qui sont les fondateurs de l'entreprise ?	Des producteurs de lait	Un ou plusieurs individus, une ou plusieurs entreprises
Quel est le projet des fondateurs de l'entreprise ?	Mettre en commun des moyens pour développer leurs exploitations laitières et pour augmenter la valorisation de leur lait	**Investir** pour accroître leurs richesses en transformant du lait acheté à des tiers
Quel est l'objectif de l'entreprise ?	Valoriser les activités de ses associés-coopérateurs, garantir la pérennité de leurs exploitations et permettre leur développement en **volume** et en **valeur**	**Rémunérer** le mieux possible le capital investi par ses actionnaires
Qui sont les propriétaires de l'entreprise ?	Les associés-coopérateurs, c'est-à-dire les producteurs de lait qui ont souscrit aux parts sociales de la coopérative.	Les actionnaires, c'est-à-dire les particuliers, entreprises ou fonds qui détiennent les actions de l'entreprise. Les particuliers sont anonymes dans le cas d'entreprises cotées en bourse.
A qui vont les résultats de l'entreprise ?	Une partie du résultat annuel peut être distribuée aux associés-coopérateurs (**ristourne**). L'autre partie reste dans l'entreprise et lui permet d'investir ou de consolider ses fonds propres.	Une partie du résultat annuel peut être distribuée aux actionnaires (**dividende**). L'autre partie reste dans l'entreprise et lui permet d'investir ou de consolider ses fonds propres.
Qui décide de la répartition des résultats ?	L'Assemblée Générale des associés-coopérateurs	L'Assemblée Générale des actionnaires

DE L'INTÉRÊT DU CHOIX COOPÉRATIF PAR RAPPORT AUX PRIVÉS - 2/2

	Coopérative laitière	Entreprise non coopérative
Comment sont décomptées les voix en AG ?	Selon le principe « Un homme, une voix »	Au prorata du pourcentage d'actions détenues par chaque actionnaire
Quel est le rôle des producteurs de lait ?	Ils sont à la fois les propriétaires de la coopérative et ses fournisseurs en lait. Ils ont le pouvoir de peser sur la stratégie de leur coopérative lors des Assemblées Générales et/ou en étant élus Administrateurs.	Ils sont fournisseurs du lait qui est transformé par l'entreprise.
Qui est membre du Conseil d'Administration de l'entreprise ?	Des producteurs de lait, eux-mêmes associés-coopérateurs de la coopérative. Ils ont été élus par l'ensemble des associés-coopérateurs réunis en Assemblée Générale.	Des personnes physiques ou des représentants de personnes morales, qui sont nommés par les actionnaires
Quel volume de lait est acheté aux producteurs ?	La coopérative a l'obligation de collecter, de valoriser et de rémunérer tout le lait produit par ses associés-coopérateurs.	L'entreprise non coopérative conclut un contrat avec son fournisseur sur les volumes de lait qu'elle lui achètera.
Que se passe-t-il en cas de changement de propriétaire de l'entreprise ?	La coopérative ne peut pas changer de propriétaire. Elle appartient aujourd'hui et appartiendra demain aux producteurs de lait qui sont ses associés-coopérateurs	Le changement peut être voulu par les actionnaires en cas de cession, soutenu en cas d'OPA amicale ou subi en cas d'OPA hostile. Le nouveau propriétaire est libre de tout changer (produits, volumes, lieux de fabrication...). Il est engagé vis-à-vis des producteurs sur la seule durée des contrats commerciaux pour l'achat du lait.

FOCUS en infographie :

La rémunération des producteurs de lait en coopérative *(lien vers film)*

Fédération Nationale des Coopératives Laitières

IV. La rémunération du producteur laitier en coopérative